Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 105

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public

105

Une Université critique

La Suisse n'est pas un pays assez vaste pour que les pouvoirs publics et des fondations privées puissent entretenir des universités dispensant des enseignements parallèles tout en recrutant professeurs et étudiants dans le même bassin de population, des universités qui seraient par les vertus de la concurrence, à l'américaine, de niveau et de qualité différents. Certes le Genevois peut toujours venir voir à Lausanne, et réciproquement. Mais ces échanges sont limités.
Les universités cantonales disposent donc d'une sorte de monopole de l'enseignement.

Un seul homme

Le monopole d'une université s'éparpille en autant de monopoles que l'on compte de chaires. Tel professeur peut pendant dix, vingt ou trente ans incarner à lui tout seul un chapitre de la science. Le pluralisme académique tant vanté a donc quelque chose d'illusoire.
Certes, on peut imaginer à cette situation de fait plusieurs correctifs. Certaines chaires sont dédoublées; des assistants peuvent faire varier les sujets de séminaire, encore que le système actuel de cooptation des enseignants atténue fortement la diversité des orientations. Il reste, bien sûr, que la lecture, la formation autodidacte demeure libre et que l'étudiant est à l'âge où il peut se faire, dans sa petite jugeotte, des idées personnelles.
Mais est-ce le seul choix ? L'enseignement officiel en situation de monopole et l'esprit critique individuel de l'étudiant.

Par facultés

Le problème se pose différemment selon les facultés. C'est de là qu'il faut partir, car chacun admet que, dans le cadre des facultés, les discussions concrètes sur le contenu de l'enseignement peuvent être les plus utiles. A remarquer toutefois que l'actuelle définition des facultés est trop étroite. Un exemple. On sait que les facultés de lettres forment les enseignants de l'enseignement secondaire; or de tous côtés on déplore la non préparation des professeurs à la compréhension des phénomènes économiques et sociaux (seule l'histoire les y prépare un peu et de manière incomplète). Le cloisonnement entre les lettres et les sciences politiques se révèle riche de conséquences et particulièrement fâcheux.
Cette réserve faite, il faut partir de l'idée que le contenu de l'enseignement est à discuter dans chaque faculté. En quels termes ?

Le choix des sujets

Il est fort difficile d'imaginer un système dont l'effet serait d'imposer à un professeur le sujet de ses cours, à moins que les désirs de « la clientèle » ne rencontrent ses intentions.
Un enseignant ne parle bien que des domaines qu'il aime, qu'il sent. Comment pourrait-il « apporter quelque chose » s'il devait cesser d'être lui-même. Même les séminaires ne peuvent toucher à n'importe quoi. Pour que le sujet soit dominé, scientifiquement, non seulement un nombre considérable d'heures de travail sont nécessaires, mais encore une spécialisation, une première familiarité; donc pas d'improvisation possible.
On ne choisit pas le thème d'un cours ou d'un séminaire comme un sujet de conversation. D'où l'idée d'un enseignement parallèle.

Parallèlement

A côté de l'enseignement officiel devrait être rendu possible un enseignement libre. Cette fonction, les privat docents ne l'assument guère; ce titre est ou bien honorifique ou bien un marchepied.
Il faudrait associer à la vie universitaire des professeurs invités, des conférenciers, des hommes qui ont fait leurs preuves dans la pratique, même s'ils sont très peu académiques, non pour qu'ils donnent un enseignement systématique, mais pour qu'ils apportent un autre point de vue, d'autres idées, d'autres expériences, d'autres convictions.
Imaginons le cours que peuvent donner certains professeurs en économie des universités suisses sur le marxisme. Il ne serait pas inintéressant que leurs étudiants puissent entendre un spécialiste de cette discipline, comme par exemple Ernest Mandel.

Les moyens

Cette idée n'a rien d'original. On sait que les universités américaines font largement appel à des intelligences extérieures, on sait que l'Institut des hautes études internationales de Genève tire une partie de sa réputation des personnalités internationales qu'il peut inviter.
Si l'idée n'est pas neuve, il faut lui donner une forme plus systématique. Là devrait intervenir un véritable droit des étudiants d'organiser, dans le cadre de l'université, un certain nombre de cours libres, dont il choisirait les sujets, appelant au gré de leurs intérêts les hommes de leur choix.
Pour qu'ils puissent le faire, il faut qu'ils en aient les moyens. L'université, à la recherche de son autonomie, va se réorganiser; elle gèrera son budget. Dans le cadre des budgets de chaque faculté, une somme devrait être prévue pour l'organisation des cours libres et mise à la disposition des étudiants. Ainsi serait rétablie, à l'intérieur des universités en situation de monopole, des formes d'enseignement critiques.
Il ne s'agit que d'un aspect de la réforme de l'université; mais il est d'une grande importance.

Bi-mensuel romand
N° 105 30 janvier 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
J.-F. Thonney

Le N° 106 sortira de presse le jeudi 20 février 1969

En direct avec M. Chaudet

C'était la fin d'une séance de DP. L'un de nous était curieux d'entendre M. Chaudet. Pourquoi pas ? Rivaz est presque sur la même courbe du lac, mais l'ancien conseiller fédéral-vigneron demeurait pour nous lointain en raison même de sa légende ou de sa fausse légende. Or, il invitait chez lui; il suffisait d'allumer le poste, et M. Chaudet apparut sur un fond de tournesols.
La TV est cruelle parce qu'elle livre un visage, et un visage, même si on le surveille, est toujours, par moments, sans défense : une manière d'humecter les lèvres, une manière de tirer la bouche de côté pour donner du poids aux paroles. Le visage, dans sa mobilité, ne trahit pas l'homme, mais il en laisse deviner parfois la vulnérabilité.
Pour aller plus loin, il faudrait pouvoir écouter; et c'est difficile, car les paroles deviennent rideau. Il n'est certes pas inintéressant de percevoir à travers le flux verbal quelques thèmes de pensée : le rêve rassurant d'un gouvernement fort (comme l'opposition est douée de vertus dans l'esprit d'hommes comme M. Chaudet, qui, bien sûr, ne s'y trouverait pas); un mépris quasi affecté du Parlement. On mesure assez vite ce que la bonhomie terrienne peut cacher d'orgueil et d'intransigeance.

Les paroles ne découvrent, ainsi, que des leitmotiv par lesquels un homme se définit partiellement. Pour percer ces formules, il faudrait ou bien pousser la contradiction avec une certaine agressivité, ce que des visiteurs courtois ne peuvent faire, ou bien renoncer à ce paravent de paroles politiques pour donner l'occasion à l'homme, à partir de souvenirs, d'associations d'idées, d'images, de dire quels sont ses goûts ou ses curiosités.

A Rivaz, on n'était pas en direct; l'ancien homme public portait son masque verbal de radical vaudois, sur un fond de tournesols.